

Au procès de l'ancien professeur de mathématique, Maître Céline ASTOLFE, avocate de la Fondation pour l'Enfance qui s'est portée partie civile dans ce procès, regrette le manque de prévention et de formation à la détection de comportements inappropriés en milieu scolaire : *"Les relations privilégiées peuvent être salvatrices pour certains nombres d'élèves, explique Céline ASTOLFE, Avocate de l'association. Mais il faut arriver à ce que tout enseignant ait conscience que le jour où ils sentent qu'ils sont un peu dépassés par une relation avec un élève, ils ont des relais pour échanger et trouver des solutions appropriées."*



Hérault : 3 ans de prison avec sursis pour un professeur qui avait eu liaison et relations sexuelles avec une élève

Un enseignant a été condamné ce vendredi devant le tribunal de Montpellier à 3 ans de prison avec sursis pour avoir entretenu une relation intime avec une collégienne pendant deux ans.

Publié le 08/01/2021 à 18h04 • Mis à jour le 08/01/2021 à 19h25

Leur relation aurait débuté en 2015. Arnaud G., un professeur d'éducation physique âgé de 36 ans au moment des faits, se lie d'amitié avec l'une de ses élèves : une jeune fille de 14 ans. La collégienne est en souffrance, mal dans sa peau. Lui devient son confident.

La relation évolue à la fin de l'année suivante. C'est lui qui prend l'initiative de lui confier ses sentiments puis de l'embrasser. C'est lorsque l'adolescente est en classe de troisième que cette liaison franchit un nouveau cap, en devenant sexuelle puis sadomasochiste.

Une relation consentie d'après les deux protagonistes

Les experts sont formels. D'abord mon client n'a pas d'attrance pour les jeunes personnes, ce n'est pas un pervers, ce n'est pas un manipulateur. Cette relation n'était pas toxique, et c'était une relation d'amour authentique et sincère.

Mais une relation sexuelle avec une mineure de moins de 15 ans, qu'elle soit volontaire ou non, est interdite par la loi. L'enseignant était jugé pour atteinte sexuelle et corruption de mineure de moins de 15 ans. Il encourait jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende.

Il a parfaitement conscience qu'il aurait dû mettre un frein à cette relation mais à l'époque des faits, il était dans une situation de détresse, il avait une vie familiale difficile, une vie triste. Il a trouvé dans cette relation un peu de soutien et l'amour qui lui manquait dans son foyer.

Des photos découvertes par le père de la jeune fille

C'est le père qui va finalement découvrir leur relation cachée. Il trouve dans l'ordinateur de sa fille alors âgée de 16 ans des photographies pornographiques. Il décide alors de porter plainte.

« Lui a découvert stupéfait que l'enseignant auquel il avait confié sa fille, un adulte de confiance, une figure d'autorité, avait abusé de cette confiance-là. Au lieu d'en prendre soin comme un adulte le fait auprès d'une jeune fille en difficulté, il a noué une relation avec cette jeune fille et a développé des relations sexuelles qui ont, par la suite dégénéré en un genre particulier ». Iris Christol, avocate du père et de la jeune fille

Tout comme le père, la Fondation pour l'Enfance s'est portée partie civile dans ce procès. Elle regrette le manque de prévention et de formation à la détection de comportements inappropriés en milieu scolaire : "Les relations privilégiées peuvent être salvatrices pour certains nombres d'élèves, explique Céline ASTOLFE, Avocate de l'association. Mais il faut arriver à ce que tout enseignant ait conscience que le jour où ils sentent qu'ils sont un peu dépassés par une relation avec un élève, ils ont des relais pour échanger et trouver des solutions appropriées."

L'audience se déroulait à huis clos devant le tribunal judiciaire de Montpellier. L'enseignant a été condamné à 3 ans de prison avec sursis et une obligation de suivre des soins pendant ces 3 ans.

Ophélie Le Piver avec Joane Mériot